

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 10 octobre 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 1^{er} octobre 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL,
Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée: Mme Joëlle WEIS, conseillère

No.: 06/2025-6b

Approbation d'une convention - Maître d'ouvrage LUXBIOLOGIE SARL

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la convention signée le 23 septembre 2025 entre la Commune de Biwer et LUXBIOLOGIE SARL ;

Considérant que la présente convention porte sur la parcelle de terrain inscrite au cadastre comme suit :

Commune de Biwer, section C de Biwer, numéro 656/6800, lieu-dit « An der Grousswiss » ;

Considérant que la présente convention a été conclue dans un but d'utilité publique, à savoir la régularisation du domaine public (lampadaires et trottoirs) de la rue « An der Grousswiss » à Wecker-Gare ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

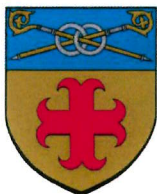
d'approuver la convention signée le 23 septembre 2025 entre la Commune de Biwer et LUXBIOLOGIE SARL portant sur la parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section C de Biwer, numéro 656/6800, lieu-dit « An der Grousswiss ».

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 15 octobre 2025

Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal



CONVENTION

Entre les soussignés :

d'une part :

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BIWER (matricule 000 5122 023), établie à L-6834 Biwer, 6, Kiirchestrooss, ici représentée par :

Monsieur Marc LENTZ, bourgmestre, demeurant à Biwer,
Madame Sylvie STEINMETZ, échevine, demeurant à Biwer,
Madame Martine BIRKEL, échevine, demeurant à Wecker,

ci-après dénommée « la Commune »,

et d'autre part :

La société à responsabilité limitée Luxbiologie, établie et ayant son siège social à L-3509 Dudelange, 16 Rue Lentz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B187492, représentée par son gérant actuellement en fonctions, à savoir :

Monsieur Talon CYRIAL RÉMY LILIAN, directeur et associé, demeurant à Dudelange,

ci-après dénommée « le maître d'ouvrage »,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet du lotissement

En vue de la viabilisation partielle de sa parcelle pour y faire construire des maisons le long de la rue An der Grousswiss à Wecker-Gare, le maître d'ouvrage envisage de lotir cette parcelle inscrite au cadastre de la Commune de Biwer, section C de Biwer, numéro cadastral 656/6800, lieudit « An der Grousswiss », place (occupée), d'une contenance de 10a et 95ca.

Afin de régulariser la situation du domaine public (lampadaires et trottoirs) les parties soussignées ont convenu les cessions et obligations qui suivent.

Article 2 – Cessions

Dès que le projet de lotissement suivant le projet de plan 225145 du 21.07.2025 aura été approuvé par le conseil communal, le maître d'ouvrage s'engage à céder à la Commune la parcelle

inscrite au cadastre de la Commune de Biver, section C de Biver, numéro cadastral 656/6799, lieudit « An der Grousswiss », d'une contenance de 5ca et le Lot 1 d'une contenance de 1ca.

Article 3 – Prix

La parcelle 656/6799 et le Lot 1 seront tous cédés à titre gratuit et sans soulte ou autre contrepartie.

Article 4 – Utilité publique

Les présentes cessions se font dans le cadre de l'utilité publique, à savoir la régularisation du domaine public (lampadaire et trottoirs) de la rue An der Grousswiss à Wecker-Gare.

Article 5 – Condition suspensive

La présente convention se fera sous réserve de l'approbation par le conseil communal de Biver.

Article 6 – Frais

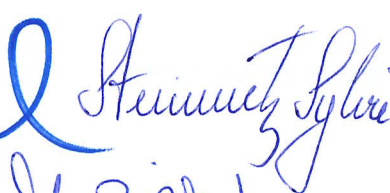
Les frais des actes notariés ainsi que les frais de mesurage et de cadastre sont à charge du maître d'ouvrage.


Annexes : Projet de plan 225145 du 21.07.2025, Proposition d'Aménagement du 03.06.2025

Fait à Biver, en deux exemplaires, le 23 septembre 2025

Le collège des bourgmestre et échevins

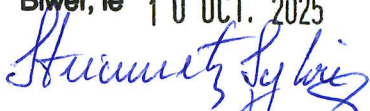
Talon CYRIAL RÉMY LILIAN


H. Birtel
Approuvé en séance du conseil communal


TALON CYRIAL
LUX BIO LOGIE

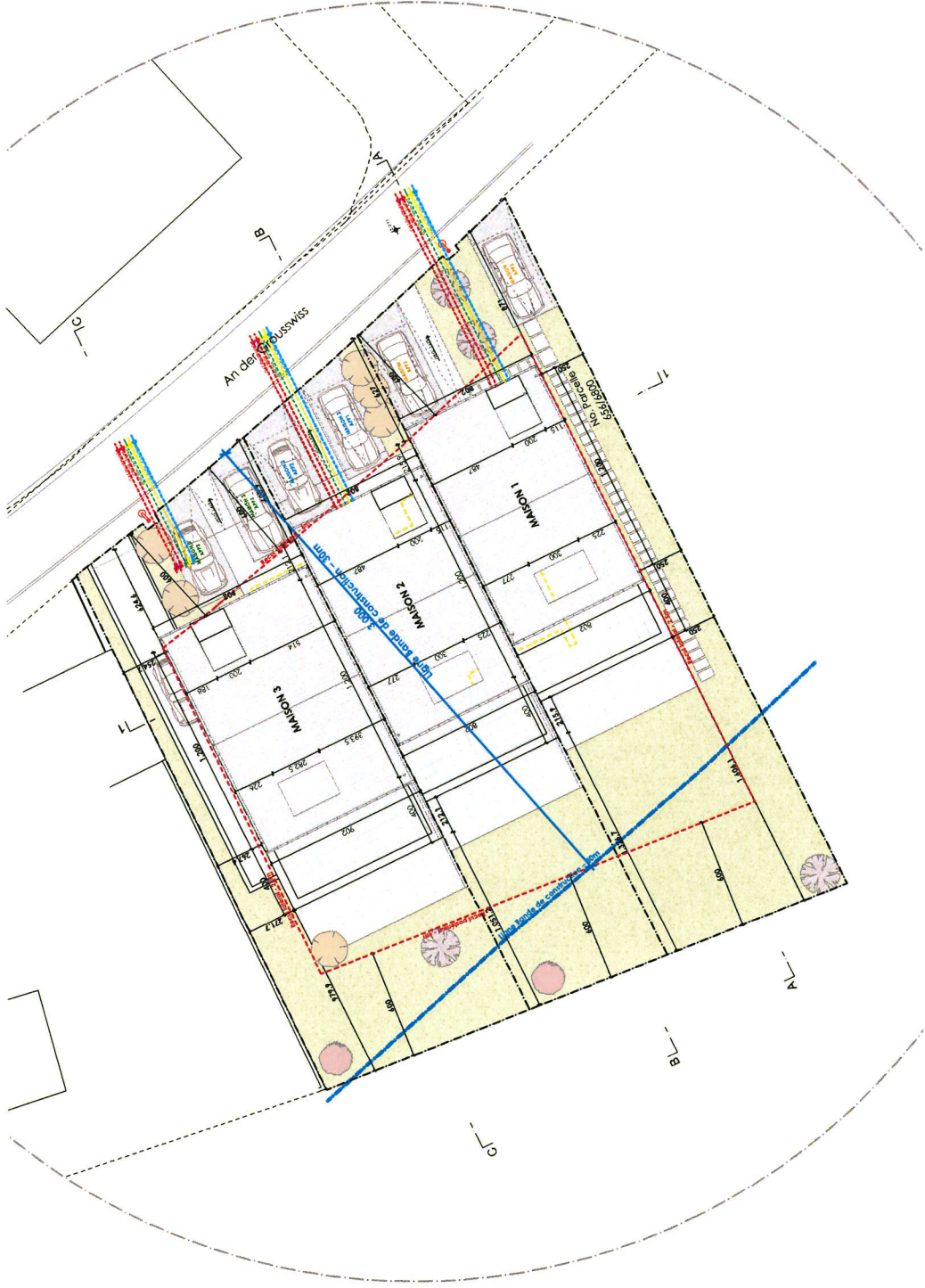
Biver, le 10 OCT. 2025




S. Steinnutz
S. Steinnutz



Proposition d'Aménagement du 03.06.2025



Handwritten signature and initials in blue ink, including a checkmark and the letters 'HB'.

XXX

no
mes

12, rue des Mérovingiens L-8070 BERTRANCE

GEOLUX G.O. 3.14

Commune de BIWER

Section C dite de Biwer



Référence GEOLUX G.O. : 24-57556L

Levé par : LET + MC

Référence Cadastre : 225145

Dessiné par : AND

Echelle : 1/250

Lieu
et :

BERTRANCE, le 21 Juillet 2025

L'ingénieur : **Lawrenc Brucker**, géomètre officiel

Signature :

Lieu-dit : "an der Grousswiss"

MENTION DE VALIDATION

suivant l'article 7(3) de la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant réorganisation de l'administration du cadastre et de la topographie

Le présent plan est conforme aux directives officielles et a été intégré aux archives cadastrales



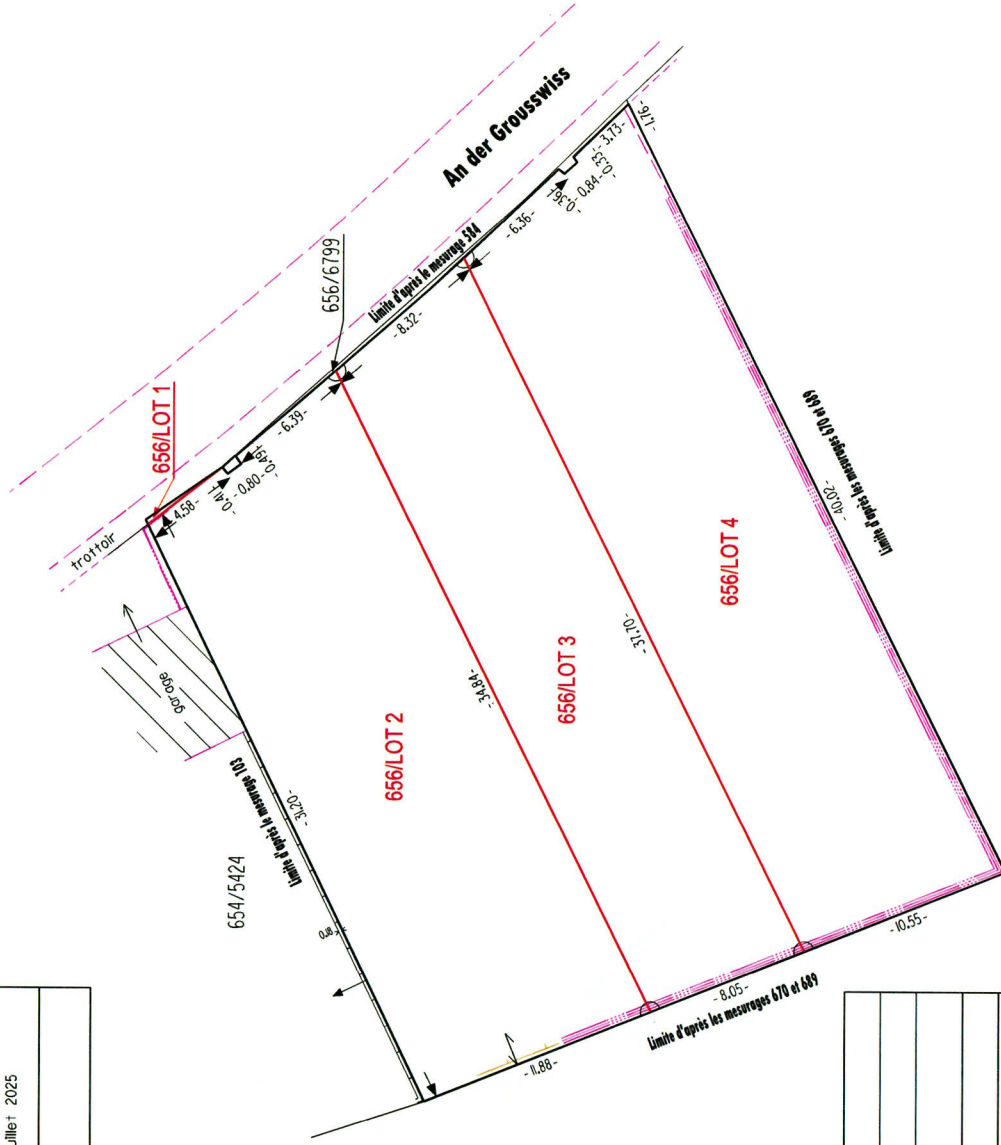
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

Luxembourg, le
Pour le Directeur

Claude SCHREINER, géomètre officiel

Remarque :

- La légende des points et lignes peut être consultée sur www.cadastre.lu/fr/legende.



LEGENDE DES PARCELLES

Section C dite de Biwer

Commune de BIWER

Nouvelles parcelles

Numéro	Nature	Occupation	Contenance		Noms
			ha	ca	
656/LOT 1	pièce (occupée)	partie bâtiment	01	01	Luxbiologie
656/LOT 2	pièce (occupée)	partie bâtiment	03	84	Luxbiologie
656/LOT 3	pièce (occupée)	partie bâtiment	02	92	Luxbiologie
656/LOT 4	pièce (occupée)	partie bâtiment	04	18	Luxbiologie
Numéro	Lieu-dit				
656/LOT 1	an der Grousswiss				
656/LOT 2	an der Grousswiss				
656/LOT 3	an der Grousswiss				
656/LOT 4	an der Grousswiss				
Provenance des parcelles					
656/LOT 1	PARTIE 656/6800				
656/LOT 2	PARTIE 656/6800				
656/LOT 3	PARTIE 656/6800				
656/LOT 4	PARTIE 656/6800				

Handwritten signature and initials 'S JB' in blue ink.